

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN

"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION n° 80-5 DU 27 FEVRIER 1980

PORTANT REMISE GRACIEUSE DE MAJORATION DE REDEVANCES.

Le Conseil d'Administration

- Vu les demandes de remises gracieuses de majoration de redevances déposées par des redevables,

- Vu l'avis de la Commission des Finances et Redevances du 27 Février 1980,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE.

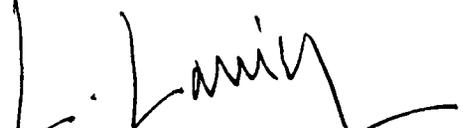
Les demandes de remises gracieuses de majoration de redevances présentées font l'objet des décisions relevées dans le tableau ci-dessous :

N° de compte	Nom et adresse du redevable	Décision
15 825 B	Société Griset à Aubervilliers	Remise totale
19 857 J	S.A. de Gestion des Abattoirs de la Nièvre à Corbigny	Remise totale
11 702 V	La Générale Sucrière à Montereau	Remise de 50 %

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence


C. LEFROU

Le Président
du Conseil d'Administration


L. LANIER

